

**Séance publique du 14 juin 2004**

**Délibération n° 2004-1967**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Lot n° 9 - Autorisation de signer un avenant de substitution**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0693 en date du 9 juillet 2002, le conseil de Communauté a accepté la passation d'un marché après appel d'offres ouvert pour la construction, la réparation et l'entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - lot n° 9 - avec le groupement d'entreprises Beylat TP-Collet Jean et compagnie pour l'année 2003 avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2004 et 2005.

La société Collet Jean et compagnie a été absorbée par la société Petavit à effet du 24 septembre 2003, le mandataire du groupement d'entreprises, l'entreprise Beylat, a informé le Conseil de ce changement et a fourni les éléments nécessaires à l'élaboration d'un avenant de substitution par courrier du 12 mars 2004.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer cet avenant de substitution n° 1 au marché n° 030 167 Q à souscrire avec le groupement d'entreprises titulaire du marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2002-0693 en date du 9 juillet 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant de substitution n° 1 au marché n° 030 167 Q à souscrire avec le groupement d'entreprises Beylat TP-Petavit.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,